

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA RUE PASTEUR**

Commune de RECVLFOZ,

Arrêté n° 4/2024

Le Maire de la commune de RECVLFOZ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

VU la nécessité de désigner un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : Déclassement du domaine public d'une partie de la Rue Pasteur ;

VU le Code de la Voirie routière, et notamment les articles L.141-3 et suivants relatifs au classement et au déclassement de voies communales, L.141-12 et R.141-4 à R.141-10 ;

VU les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Monsieur Jacques HUGON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2

Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié au commissaire enquêteur.

Fait à Reculfoz, le 5 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Yves BOUVERET

